Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Reprise d' activites sportives

---
Par Cocodu36

Bonjour,
Je suis entraineur de badminton et j' aimerais proposer aux licenciés de mon club des entrainements et des activités à l' extérieur puisque les gymnases sont fermés. Suis-je autorisé à le faire ?
Si oui quelles sont les conditions et protocoles à respecter ?
Suis-je aussi autorisé à utiliser une place publique par exemple pour mes activités ?
Je vous remercie.

---
Par ESP

Bonjour
Vous trouverez facilement des réponses en contactant la fédération ou la préfecture.

Normalement, ok en extérieur, 6 personnes maxi.